

# Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)

## Au secours de l'investissement agricole pour une Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest

### Un fonds structurel organisé pour des interventions ciblées

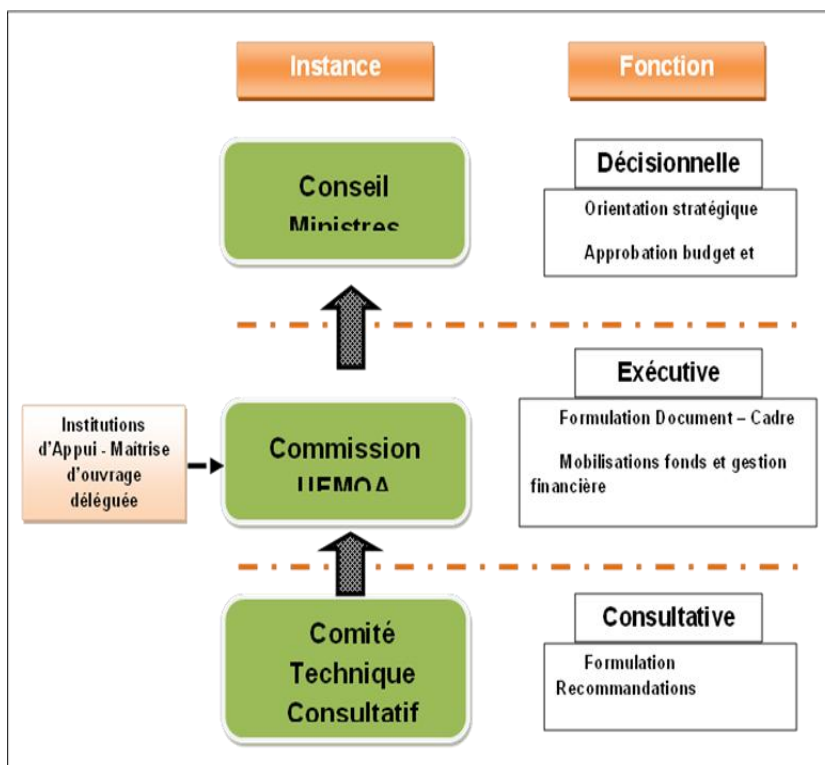
Créé en 2006 par les Chefs d'Etat, le Fonds régional de Développement Agricole témoigne de la volonté des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) de doter la Politique Agricole de l'Union (PAU) d'un instrument opérationnel de financement.

#### GOUVERNANCE

*Fonds structurel*, le FRDA soutient des actions, projets, programmes et structures visant à :

- Adapter les systèmes de production et améliorer l'environnement de la production agricole ;
- Approfondir le Marché Commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ;
- Insérer l'agriculture de l'Union dans le marché régional et mondial.

Le Fonds est doté de ressources propres de la Commission et, a vocation à être abondé par des ressources extérieures (emprunts, subvention de la coopération bi et multilatérale, dotation des États membres).



### Axes d'intervention & Principes

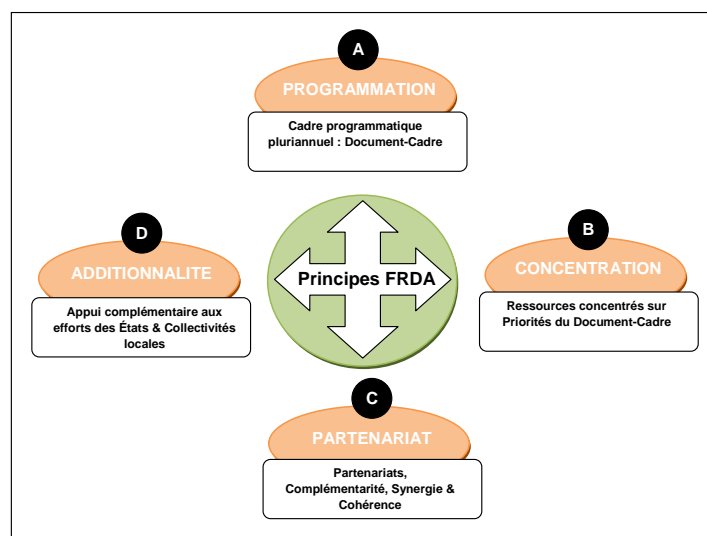
#### 1. Développement de systèmes de financement agricole

Développer systèmes de crédit agricole performants, améliorer la sécurisation de la production et des producteurs face aux risques et accroître la productivité et la modernisation agricole.

#### 2. Renforcement des capacités

Appuyer la mise en œuvre et renforcer les capacités opérationnelles et d'intervention des structures institutionnelles.

#### 3 : Investissements institutionnels régionaux



Soutenir des actions à effet structurant à même de catalyser des investissements productifs régionaux

## Modes d'intervention et bénéficiaires

La stratégie d'intervention est de deux ordres principalement.

- La facilitation de l'accès au crédit et l'adoucissement des conditions de financement, dans la composante I, pour les exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques par une offre de garanties financières, des prêts et des bonifications d'intérêt. A ce niveau, la BOAD, le FAGACE, le Fonds Gari sont retenues comme institutions relais, respectivement pour les opérations de refinancement et de garanties financières à travers les banques agricoles nationales et les Institutions de Micro-finance.
- Des appuis financiers directs sous formes de subventions pour les organisations professionnelles agricoles, les Etats membres et les institutions régionales, portant sur les deux dernières composantes.

Les bénéficiaires du Fonds varient selon la nature des domaines éligibles :

### Infrastructures à caractère économique et social : PRETS BONIFIES ET GARANTIES

- États membres
- Collectivités locales
- Organisations socioprofessionnelles agricoles

### Renforcement des capacités et activités créatrices d'emplois et de revenus : SUBVENTIONS

- États membres
- PME/PMI du secteur agricole
- Micro-entreprises agricoles
- Systèmes financiers décentralisés du secteur agricole

### Investissements institutionnels et projets régionaux : FRAIS PARTAGES ET BONIFICATIONS

- Commission UEMOA
- États membres
- Institutions régionales

***Au titre des quatre derniers exercices 2011-2014, le FRDA a déjà investi sur ressources propres de la Commission plus de 101,2 millions de dollars (50,6 milliards de F CFA).***

Pour répondre à une demande croissante et relever le défi agricole et alimentaire et nutritionnel en Afrique de l'Ouest, l'ambition est désormais d'accompagner l'investissement privé dans le secteur agricole (axe premier), action qui requiert la ***mobilisation de ressources additionnelles***

## Pour plus d'information

[www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)